



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles
Pôle des Affaires Institutionnelles

Dossier suivi par
BOURDET Matthieu
Tél. : + 33 5 61 55 66 06
daji.elections@univ-tlse3.fr



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**

Décision portant proclamation des résultats pour l'élection partielle des représentants des personnels au conseil du Service Culturel d'Action Sociale (SCAS) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier – scrutin du 12 mars 2024.

Décision n° 2024-OR-172

LA PRÉSIDENTE

- Vu** le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.714-1 et D.714-77 à D.714-82 ;
- Vu** les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment son article 11 ;
- Vu** les statuts du service culturel et d'action sociale de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération 2024/01-CA-059 en date du 15 janvier 2024 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** l'arrêté portant organisation des élections des représentants des personnels au conseil du Service Culturel d'Action Sociale (SCAS) du 21 septembre 2021 ;
- Vu** la décision n°2024-OR-134 portant organisation de l'élection partielle des représentants des personnels au conseil du Service Culturel d'Action Sociale (SCAS) ;
- Vu** la décision n°2024-OR-161 portant recevabilité des candidatures de l'élection partielle des représentants des personnels au conseil du Service Culturel d'Action Sociale (SCAS) ;
- Vu** les procès-verbaux de déroulement de scrutin et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1 : Proclamation des résultats :

A l'issue du scrutin, qui s'est déroulé le mardi 12 mars 2024, les procès-verbaux font apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges Titulaires	2
Nombre de sièges Suppléants	0
Nombre d'électeurs inscrits	4 244
Nombre d'émargements	212
Nombre d'enveloppes de vote	212
Nombre de votes blancs	4
Nombre de votes nuls	0
Nombre de suffrages valablement exprimés	208
Taux de participation	4,99%

Intitulé de la liste candidate	Nombre de voix recueillies
Le SCAS, toujours pour vous :	113
SNPTES-UNSA :	95

A l'issue du scrutin de liste à un tour à la répartition proportionnelle avec répartition des sièges restant à pouvoir selon la règle du plus fort reste sans panachage, qui s'est déroulé le mardi 12 mars 2024 de 9h00 à 16h00 par vote à l'urne, sont proclamées élues pour siéger au conseil du SCAS, les personnes dont les noms suivent :

Collège des personnels	
<u>Le SCAS, toujours pour vous :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ROLLES Clément 	<u>SNPTES-UNSA :</u> <ul style="list-style-type: none"> • DUSCHESNE Rose-Marie

Article 2 : Exécution

La présidente de l'université Toulouse III - Paul Sabatier est chargée de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est affichée au bâtiment de l'administration centrale, dans les locaux du SCAS, sur les sites de Toulouse, Auch, Castres, en particulier sur les lieux de vote. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet et ENT de l'université.

Fait à Toulouse, le 15 mars 2024,
La présidente de l'université de Toulouse III – Paul Sabatier, Odile RAUZY

